

n°133 décembre  
2015

**SNUipp  
isère**

# echos des cours

ISSN : 1249-2094  
CPPAP : 0316 S 07760



Dispensé de timbrage **GRENOBLE CTC**



déposé le 17/12/15

SNUipp-FSU 38, Bourse du travail  
32, av. de l'Europe  
38030 Grenoble cedex 2  
tél : 04 76 40 14 07  
fax : 04 76 40 36 42  
email : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)  
site : <http://38.snuipp.fr>

## Se relever

Contre la barbarie, unis, tenir le coup  
Hébétés mais debout, ensemble l'on saura  
Arrêter la folie, la haine et la terreur  
Rétablir des valeurs, clamer à l'infini  
L'Amour comme ciment de tous nos différents  
Indestructible sentiment  
Enraciné.

Catherine BLANC-LANAUTE

SNUipp-FSU - Section de l'Isère  
- **echos des cours** - Bulletin édité  
par la section de l'Isère du SNUipp -  
Publication bimestrielle - Prix : 1 euro  
Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de  
l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2  
Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie  
: 04 76 40 36 42 - Courrier  
électronique : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)  
Directrice de la publication : Gabrielle  
Beyler - Mise en page : Isabelle Amodio  
- Imprimé par nos soins - Commission  
paritaire : 0316 S 07760 - Dépôt légal  
décembre 2015

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au  
fichier informatique du SNUipp Isère.  
Conformément à la loi du 8/01/78  
vous pouvez avoir accès ou faire  
effacer les informations vous  
concernant en vous adressant au  
SNUipp Isère.

### Sommaire

Le jour d'après	p2
L'école inclusive	p2-3
GT direction d'école	p3
Lettre à la Directrice académique	p4
Motion de conseil des maîtres	p5
Rythmes à Grenoble	p5
Lettre à Madame la Ministre	p6

## LE JOUR D'APRÈS

Samedi matin, odeur de pain grillé, début de week-end, radio en fond, tiens un discours de Hollande, je pense sans y penser à un retour sur un événement passé, mais lequel ? Ça dure, ce n'est pas du passé, il y a quelque chose, quelque chose de grave, oui c'est du direct. Et ce n'est pas du passé, mais du présent, du présent terrible. Je fais partie de ces millions d'autres qui n'ont ouvert ni télé ni radio vendredi soir. Et ce matin, il me faut de longues minutes pour réaliser l'énormité des nouvelles, se représenter cette réalité. Difficile ce samedi de vaquer à ses occupations habituelles ou prévues ce jour, scotché aux infos, hypnotisé par l'énormité des faits. Je ne peux pas me mettre à mes corrections. Et, avec le dimanche, revient le rythme, préparer sa classe, penser à sa semaine. Mais d'abord traiter ce sujet avec les enfants, quelques recherches sur internet : cruelle ironie ; cette fois, après les attentats de janvier, tout le monde réagit plus vite et mieux. Syndicats, institutions, médias : je trouve beaucoup de choses intéressantes à lire, je les envoie aux collègues. Et puis après la sidération de la veille, le besoin de comprendre, de savoir pourquoi, comment, le



comment du pourquoi et le pourquoi du comment. Comment en arrive-t-on à cette situation ? Que se passe-t-il ?

Lundi, dans la classe, les enfants me semblent moins touchés qu'en janvier, semblent... Mais que perçoivent-ils vraiment ? L'un d'eux ironise à propos du match du stade de France interrompu par les terroristes, je ne comprends pas d'abord cette réflexion puis je me dis qu'ils refoulent cette actualité sanglante, réflexe de protection peut-être.

Je leur distribue le document édité par Astrapi, je le trouve intéressant, bien fait, ils doivent le lire à la maison avec leurs parents, peut-être permettra-t-il des discussions, facilitera-t-il les échanges, les explications ?

Le lendemain, aucun élève n'aborde le sujet, personne n'en parle, je ne sais pas ce que ça veut dire. Et puis, dans l'après-midi, entre deux portes, une élève me dit quelques mots à propos de l'article : je comprends qu'elle est soulagée et satisfaite car ce texte explique que terroristes et musulmans sont deux choses différentes.

Il faudra faire lire cet article plus largement, je pense.

Pierre ROMAN

## L'ÉCOLE INCLUSIVE MOBILISE !



Les nouveaux textes accompagnant la refondation de l'École engagée par le gouvernement entraînent des changements majeurs pour tous les acteurs du système éducatif : rythmes scolaires, nouveaux

programmes, cycle CM1 / CM2 / 6ème, réforme du collège, etc. Tout ceci se met en place, avec les réserves que l'on sait, en s'affranchissant le plus souvent de l'avis des professionnels du terrain, à moyens constants ; et non sans conséquences sur nos conditions de travail !

Parmi les grands principes de la loi de 2013, celui de l'École inclusive apporte son lot de traductions concrètes dans nos établissements. Pour analyser ces changements, pour en anticiper les conséquences et se garder des dérives possibles, le SNUipp-FSU 38 a co-organisé avec le SNES 38, le PAS 38 et SUD Éducation Isère un stage de deux

jours au sujet de « l'ASH à l'heure de l'école inclusive ».

Les enseignants exerçant dans le spécialisé (RASED, ULIS-école (ex CLIS), ULIS collège (ex UPI), IMPro, IME, SEGPA, EREA, UPE2A, prison, etc.) sont numériquement peu nombreux au regard des enseignants en milieu ordinaire. Ils sont plus isolés, et bénéficient rarement d'occasions de rencontres.

Pourtant, ou en raison de cela, le besoin d'échanger autour des pratiques, des évolutions



du métier, des injonctions institutionnelles, est palpable. Les mobilisations, construites en intersyndicale en Isère, sont conséquentes (grève en juin 2014 autour de l'avenir des SEGPA, RIS de juin 2015 sur l'École inclusive) et riches.

Un compte-rendu plus détaillé des débats fera l'objet d'une publication spéciale. Merci à toutes et tous pour votre présence et la qualité des débats.

David SUJOBERT

## GT DIRECTION D'ÉCOLE DU 3 NOVEMBRE 2015

Suite à l'intervention de la responsable des archives départementales pour l'éducation, un **tableau de gestion des archives** scolaires sera transmis aux écoles avec une liste des registres et documents obligatoires à conserver : le but est d'aider les directrices et directeurs à trier et organiser leurs archives.

Une « **charte de bonnes pratiques entre les directeurs et les maires** » est à l'étude afin de rappeler aux mairies les attributions de la/du directrice/eur d'école et améliorer la communication.

À la demande du SNUipp, 3 autres points sont abordés :

1 - La question de l'**ELCO** (enseignement des langues et cultures d'origine) : les documents (**charte et foire aux questions**) rédigés l'an dernier ne sont pas disponibles sur le site de la DSDEN, n'ont pas été mis à jour et n'ont pas été renvoyés aux écoles. Les collègues directeurs et directrices se retrouvent de nouveau sans outils et sans réponses à leurs questions. Nous avons demandé à ce que ces documents soient transmis aux écoles dans les plus brefs délais.



2 - La « **charte du bon usage du courriel** » envoyée en septembre : la mise en place n'est pas effective, aucune amélioration, les mails sont toujours régulièrement envoyés en double ou en triple, les objets ne sont pas précis,...

L'administration prend note.

3 - **Décharges de direction pour les petites écoles** : elles ne sont pas réalisées dans de bonnes conditions.

Premièrement, le département ne respecte pas la directive nationale qui indique la mise en place d'un jour par mois pour les 3 classes (janvier, février et

mars resteront des mois sans remplacement). Le problème a été transmis au ministère qui soutient les services de la DSDEN en expliquant qu'ils font au mieux.

Deuxièmement, ce calendrier prévisionnel, déjà hors cadre, n'est même pas respecté : de nombreux collègues nous ont fait remonter leur difficulté pour obtenir leurs 2 jours en septembre et leurs 2 jours en octobre. Pour certains, au contraire, plus de 4 jours ont été imposés sur le début d'année, les IEN les avertissant tout de suite que pour le reste de l'année il est très probable qu'il n'y ait plus de décharge.

Troisièmement, les collègues directrices et directeurs sont souvent informés au dernier moment de ces journées libérées et ne peuvent pas s'organiser, ou bien des journées prévues sont annulées en raison d'urgences dans d'autres écoles.

La situation est inadmissible, et au final, pour de nombreux collègues, il n'y a aucune amélioration par rapport à l'an dernier. Seule une circonscription du département semble respecter réellement la mise en place des ces 10 journées, avec un calendrier précis établi avec le même TR qui effectuera les décharges de plusieurs petites écoles durant toute l'année. C'est donc possible... qu'est-ce qu'on attend ?!

Les services de la DSDEN regrettent ces situations, et prennent note...

De votre côté, n'hésitez pas à nous faire remonter toutes vos difficultés dans cette nouvelle mise en place, c'est grâce à **vos témoignages** que nous pouvons montrer à l'administration ce qui se passe réellement dans les écoles.

Solène REBREYEND

# LETTRE À LA DIRECTRICE ACADÉMIQUE



Isabelle Amodio  
Catherine Blanc-Lanaute  
Secrétaires départementales du SNUipp-FSU

**SNUipp-FSU Isère**

Bourse du travail  
32 avenue de l'Europe  
38030 Grenoble cedex 2  
04 76 40 14 07  
[snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)  
<http://38.snuipp.fr>

à

Madame la Directrice académique des services de l'Éducation nationale

Grenoble, le 18 novembre 2015

Objet : lancement de la consigne syndicale nationale de simplification des tâches administratives

Madame la Directrice académique,

En avril dernier, notre secrétaire général, Sébastien Sühr, écrivait à Madame la Ministre pour lui demander que les engagements pris en matière de simplification administrative des tâches liées à la direction d'école trouvent enfin des traductions concrètes. Dans le cas contraire, le SNUipp-FSU inviterait les directrices et directeurs d'école à mettre en place leur propre protocole de simplification administrative, en se concentrant prioritairement sur le fonctionnement concret de l'école et sur ce qui relève de la prise en charge des élèves et du lien aux familles.

Madame la Ministre répondait le 20 avril, en assurant que la volonté de simplification administrative restait l'une de ses priorités. Pour autant, l'engagement ministériel sur les protocoles de simplification n'est pas tenu dans tous les départements.

En Isère, un protocole de simplification des tâches des directeurs d'école a bien été présenté au mois de juin en groupe de travail académique premier degré.

Pourtant, après quatre groupes de travail, nous ne constatons pas d'évolutions significatives :

- alors qu'une « charte du bon usage du courriel » a été présentée et enrichie par les organisations syndicales présentes dans les groupes de travail, le nombre de messages n'a pas diminué, certains arrivent toujours en double ou en triple, les objets ne sont pas précis ;
- des éléments travaillés en GT, qui nous semblaient fonctionnels, ne sont pas diffusés (charte ELCO, FAQ ELCO) ;

Nous attendons la mise en pratique effective du protocole en termes de formation, de clarification et d'anticipation des opérations d'administration de l'école.

Concernant les décharges des petites écoles, nous sommes très loin en Isère de la circulaire nationale. Ce n'est pas faute de vous avoir posé la question du chiffrage de ces journées libérées en CTSD, justement parce que nous craignons que la situation déficitaire de notre département ne permette pas d'assurer les 10 jours ou les 4 jours réglementaires de décharge.

Il est aussi inacceptable que certaines directrices et certains directeurs soient prévenus très tardivement, de surcroît sous réserve qu'aucune urgence ne rappelle le TR prévu.

Pour toutes ces raisons, nous avons décidé d'appeler nos collègues à suivre la consigne syndicale nationale de notre organisation : « Tâches administratives, maintenant on simplifie nous-mêmes ! ».

Dans ce cadre, nous invitons les directrices et directeurs à vous adresser, par voie hiérarchique, une motion de conseils des maîtres stipulant qu'à compter du jour d'envoi de la motion, la directrice ou le directeur diffèrera la transmission de tout ce qui n'est pas urgent pour la vie de l'école.

Nous soutiendrons toutes les écoles et les collègues qui suivront cette consigne.

Vous trouverez en pièce jointe la motion de conseil des maîtres que nous proposons aux équipes.

Soyez assurée, Madame la Directrice académique des services de l'Éducation nationale, de notre attachement à la qualité du service public de l'éducation.

## MOTION DE CONSEIL DES MAÎTRES

Motion de conseil des maîtres à renvoyer au DASEN (et à l'IEN) avec copie à la section SNUipp-FSU. Notre école était en attente de mesures concernant la simplification des tâches de direction. Celles-ci devaient être effectives à la rentrée 2015. Mais à ce jour, nous n'avons eu connaissance d'aucun protocole de simplification et la charge de travail administratif est toujours aussi conséquente. En conséquence, dans l'attente de mesures concrètes et efficaces, notre école suit la consigne du SNUipp-FSU et procède à sa propre simplification.

Notre directeur-trice ne renverra plus ce qui n'est pas utile à la vie de l'école :

- ◆ Ce qui est déjà connu de l'administration conformément au protocole de simplification national ;
- ◆ Ce qui relève du contrôle horaire ;
- ◆ Dans les relations avec les collectivités territoriales, ne sera traité que ce que l'on considère comme nécessaire au bon fonctionnement de l'école, à la réussite des élèves et à la sécurité dans le respect de nos obligations de service.

Le conseil des maîtres

## LES DÉRIVES PRÉVISIBLES DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : QUAND L'ÉCOLE DOIT S'ADAPTER AUX MAIRIES...

Le décret Peillon donnait un délai de 3 ans de mise en place avant que les communes puissent remettre en question l'organisation de la semaine scolaire.

Cette année est donc une année « d'évaluation » à Grenoble, entrée dans le dispositif à la rentrée 2013.

La Mairie de Grenoble a proposé 3 « scénarios » de fonctionnement de semaine pour l'école et le périscolaire.

Des assemblées publiques en ont débattu, les conseils d'école ont été sollicités pour émettre un avis sur la question à partir des propositions de la Mairie.

Cela a été une nouvelle occasion, pour les enseignants de Grenoble, de constater combien manque un cadrage national des horaires de l'école. Nous l'avons dénoncé depuis la mise en place de cette réforme : les pouvoirs donnés aux communes ont un impact direct sur le fonctionnement pédagogique de l'école et sur nos conditions de travail.

Dès lors, à quel titre intervenir dans ces débats ? Citoyen ? Enseignant et pédagogue ? Salarié ? Fonctionnaire ?

Nous ne pouvons accepter d'être une voix parmi d'autres dans un débat, aussi bien mené soit-il, qui évalue « la réforme des rythmes » dans une commune.

En effet, de quoi est-il question dans ce débat ? De quelle manière la parole des enseignants est-elle

portée ? Analyse-t-on les effets des changements sur les apprentissages des élèves ? Les répercussions sur les conditions de travail des personnels (en particulier avec l'occupation des salles de classe par le périscolaire) ?

Ou bien travaille-t-on à l'organisation des activités périscolaires, à leur contenu, leur coût, leur accès ?

Ces ambiguïtés empêchent un débat équitable.

La plupart des conseils d'école ont émis un avis défavorable à un changement d'organisation, estimant que la stabilité et la durée dans le temps d'une organisation ont un impact sur les améliorations des résultats des élèves. Dans le même temps, cette stabilité permet à l'ensemble

de la communauté scolaire, enfants, parents, enseignants, d'adapter leur fonctionnement, leur vie quotidienne et de se construire de nouveaux repères. Les décisions de la Mairie vont-elles prendre en compte ces avis ?

Le SNUipp-FSU demande à être reçu par la Mairie de Grenoble sur cette question.

Nous invitons les collègues à venir en débattre lors d'une réunion du secteur de Grenoble, le mardi 12 janvier à 17h à la Bourse du Travail.

Gabrielle BEYLER



# LETTRE À MADAME LA MINISTRE

Objet : difficultés rencontrées en Isère

Madame la Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les nombreux dysfonctionnements dans l'exercice du paritarisme en Isère et sur les difficultés que nous rencontrons pour accomplir notre mandat de délégués des personnels.

À plusieurs reprises, les documents préparatoires de CAPD ou CTSD ne nous sont pas parvenus dans les délais réglementaires, rendant extrêmement compliqué notre travail en amont de la commission. À l'appui de ces propos, vous trouverez en pièce jointe des déclarations liminaires pointant ces retards (CAPD du 2 juin et CTSD du 4 septembre), ainsi que les déclarations liminaires aux CAPD de l'année 2014-2015, qui font ressortir le manque d'écoute, quand il ne s'agit pas purement et simplement d'une absence de réponses à certains courriers ou à certaines questions posées en séance.

Si nous comprenons bien que le pouvoir décisionnel est du ressort de la DASEN, nous acceptons mal que les instances consultatives soient à ce point entravées dans leur fonctionnement et que les propositions d'amélioration des organisations syndicales – tant dans l'intérêt des personnels que du service – soient aussi peu prises en compte.

Nous avons conscience que le travail demandé aux services de la DRH ou de la DOS est très important et nous ne le remettons pas en cause. Mais si le personnel administratif est en sous-effectif ou insuffisamment formé pour pouvoir répondre à nos sollicitations ou pour pouvoir respecter le cadre réglementaire des instances, notamment en terme de délais d'envoi, il faut que l'autorité compétente agisse en vue de faciliter et de permettre une gestion sereine, efficace et transparente des enseignants de notre département.

Nous déplorons particulièrement, pour l'année qui vient de s'achever, les anomalies survenues au moment du mouvement (voir notre mail du 18 juin et le courrier du 18 juin signé par trois organisations syndicales), ainsi que le refus de convoquer une nouvelle CAPD. Ceci est contraire à l'article 2 du règlement intérieur (cf. les courriers intersyndicaux du 8 juin de première demande, et celui du 18 juin, suite à la proposition par la Directrice académique d'une simple audience).

En ce début d'année, c'est toute la gestion de l'été qui est préoccupante, comme nous le soulignons dans notre déclaration liminaire à la CAPD de rentrée du 15 septembre 2015.

Trois semaines après cette CAPD, nous n'avons toujours pas d'explications concernant les imprécisions ou possibles erreurs que nous avons pointées dans la phase d'ajustement du mouvement et pas plus de réponses à donner aux personnes dont la situation devait être examinée, d'où une relance que nous joignons également à ce courrier.

Nous avons questionné notre DASEN, à plusieurs reprises, sur sa conception du paritarisme, espérant avoir une réponse et voir les choses évoluer positivement. En désespoir de cause, nous nous tournons vers vous, Madame la Ministre, pour qu'un véritable dialogue social s'instaure dans notre département et que les instances paritaires aient enfin un fonctionnement conforme à la réglementation. À travers notre mandat, nous nous sommes en effet engagés auprès de nos collègues à garantir équité et transparence dans les opérations collectives.

À toutes ces difficultés s'ajoute une gestion du personnel particulièrement préoccupante. Depuis plusieurs années, de nombreux collègues nous font part de leur désarroi, voire de leur désespoir, provoqué par la manière dont ils sont traités par leur administration, ceci pour nombre de leurs démarches professionnelles (demandes de temps partiel, inspections, congé maladie, etc.) Là aussi, la DASEN semble ignorer nos interventions. Parmi les dysfonctionnements marquants : des courriers qui n'arrivent pas aux bons destinataires ou qui comportent des erreurs, des courriers types qui mentionnent des écrits ou des dates d'entretien qui n'ont pas eu lieu, des courriers et des arrêtés antidatés ou postdatés. Nos collègues se posent des questions et nous ne pouvons leur apporter de réponses satisfaisantes, car la seule justification donnée est que cela représente peu d'erreurs sur un département comme le nôtre et qu'il n'y a aucune volonté de rétention d'informations.

Autre exemple récent : alors que la DASEN a fait le choix de nous annoncer les décès de collègues à chaque ouverture d'instance, nous avons été surpris d'apprendre le suicide d'une collègue par son père. Interrogée, la DASEN affirme nous avoir donné cette information lors d'une CAPD, ce que nous réfutons, puisque aucun délégué présent n'en a trace dans ses notes (cf le courrier intersyndical du 1<sup>er</sup> octobre à ce sujet).

Depuis janvier 2015, nous n'avons plus de médecin de prévention. Un intérim a été effectué par le médecin du rectorat, puis un médecin libéral retraité pour des vacances à temps partiel. Les enseignants ont pâti de cette absence de médecine du travail et du suivi difficile des dossiers. Pour preuve, une collègue vient de nous alerter sur son dossier de demande de RQTH : le médecin contractuel devait l'envoyer mais il n'est finalement pas parti à la MDA ! Et le cas n'est a priori pas isolé. En ce début d'année, nous n'avons toujours pas de médecin, le comité médical fonctionne avec un retard préjudiciable aux collègues en attente de congés longs ou de temps partiel thérapeutique, l'assistante sociale et le DRH, nommé en avril dernier, sont également en arrêt. Il y a une souffrance préoccupante exprimée par nos collègues par manque d'interlocuteurs, d'information et de personnes compétentes pour gérer leurs situations. Notre hiérarchie ne semble pas complètement en mesure de mesurer l'impact sur la santé des enseignant(e)s qui se dégrade.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre haute considération et en notre profond attachement au service public d'éducation.